

DELIBERATION N° 87/04-10 - DEMANDE DE SUBVENTION/EXERCICE 1987

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par la chorale ludréenne "La Cantalud" qui anime de nombreuses manifestations et, de ce fait, participe à la vie associative de la Commune.

Cette Association sollicite une aide de 4 500 F.

La dépense serait imputée au chapitre 65, article 657 du budget 1987, régularisée au budget supplémentaire.

*LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- d'accorder exceptionnellement une subvention de 4 500 F à la chorale ludréenne "La Cantalud"